

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 96-019 du 14 Août 1996

portant programme d'investissements
publics remanié pour l'année 1996

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté en sa séance

du 06 Août 1996

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la

Loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Le programme d'investissements publics remanié pour l'année 1996 est fixé comme indiqué dans le document intitulé "Programme d'Investissements Publics Remanié pour la Gestion 1996", annexé à la présente Loi.

Article 2. - Le montant du programme d'investissements publics remanié pour la gestion 1996 est arrêté à la somme de CENT DEUX MILLIARDS QUATRE CENT QUATRE VINGT HUIT MILLIONS (102 488 000 000) F CFA.

Article 3. - Le montant des investissements de l'Administration centrale s'élève à QUATRE VINGT DIX MILLIARDS CENT SOIXANTE SEIZE MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE (90 176 696 000) F CFA se décomposant comme suit :

Budget National	15.600.000.000 F CFA
dont : - Investissements physiques	13 200.000.000 F CFA
- TEED/TTE	1 400.000.000 F CFA
- Portefeuille	1 000.000.000 F CFA
Banques privées	141.000.000 F CFA
Autofinancement (Administration)	47.000.000 F CFA
Collectivités locales (Administration)	444.144.000 F CFA
Autres sources intérieures	54.000.000 F CFA
TOTAL RESSOURCES INTERIEURES	16 286.144.000 F CFA
Prêts	38.826.852.000 F CFA
Dons	35.063.700.000 F CFA
TOTAL RESSOURCES EXTERIEURES	73 890 552.000 F CFA
<u>TOTAL</u> :	90.176.696.000 F CFA

Article 4. - Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles de la présente Loi.

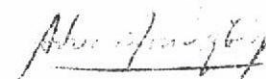
Article 5. - La présente Loi portant programme d'investissements publics remanié pour la gestion 1996 sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 14 Août 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU. -

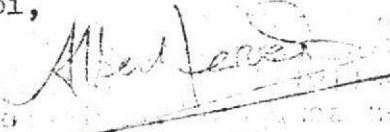
Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,


Maître Adrien HOUNGBEDJI. -

Le Ministre des Finances,


Moïse MENSAH. -

Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi,


Albert TEVOEDJRE. -

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP
3 JO 1.-